

Extrait des délibérations

à la Commission permanente

N° CP-2025-7-11-1

Séance du lundi 20 octobre 2025

AVENANT N1 À LA CONVENTION MULTIPARTITE RELATIVE AU FINANCEMENT DES ÉTUDES AVANT-PROJET - PROJET ET DES TRAVAUX DE REMISE À NIVEAU DE LA VOIE ACCÈS SUD DU PORT AUTONOME DE STRASBOURG LIGNE 141 000 DU RF

Présidence de : M. BIERRY Frédéric

PRESENTS :

ADRIAN Daniel, BEHA Nicole, BEY Françoise, BIHL Pierre, BOHN Patricia, BUFFA Jean-Claude, CLAUSS Robin, DA SILVA ADRIANO Valérie, DEBES Vincent, DELATTRE Cécile, DIETRICH Martine, DILIGENT Danielle, DOLLINGER Isabelle, DREXLER Sabine, DREYFUS Elisabeth, ELMLINGER Carole, ERBS André, ESCHLIMANN Michèle, FREMONT Damien, GRAEF-ECKERT Catherine, GREIGERT Catherine, HECTOR-BUTZ Isabelle, HEINTZ Paul, HELDERLE Emilie, HEMEDINGER Yves, HOULNE Monique, JANDER Nicolas, KALTENBACH Nathalie, KAMMERER Joseph, KOBRYN Florian, KOCHERT Stéphanie, KRIEGER Laurent, LARONZE Fleur, LEHMANN Marie-Paule, LORENTZ Michel, LUTENBACHER Annick, MARAJO-GUTHMULLER Nathalie, MARTIN Monique, MATT Nicolas, MAURER Jean-Philippe, MEYER Philippe, MILLION Lara, MULLER Lucien, MUNCK Marc, OEHLER Serge, PAGLIARULO Karine, PFEIFFER Pascale, QUINTALLET Ludivine, REYMANN Anne, SCHELLENBERGER Raphaël, SCHMIDIGER Pascale, SCHULTZ Denis, STRAUMANN Eric, SUBLON Yves, TENENBAUM Anne, VALLAT Marie-France, VOGT Pierre, WOLF Etienne

EXCUSES AVEC PROCURATION:

BELTZUNG Maxime donne procuration à HECTOR-BUTZ Isabelle
COUCHOT Alain donne procuration à BEHA Nicole
FUCHS Bruno donne procuration à JANDER Nicolas
HOERLE Jean-Louis donne procuration à DILIGENT Danielle
ISSELE Christelle donne procuration à LORENTZ Michel
JENN Fatima donne procuration à MUNCK Marc
KLEITZ Francis donne procuration à PAGLIARULO Karine
KLINKERT Brigitte donne procuration à STRAUMANN Eric
RAPP Catherine donne procuration à BOHN Patricia
SENE Marc donne procuration à DA SILVA ADRIANO Valérie
SITZENSTUHL Charles donne procuration à GREIGERT Catherine
VETTER Jean-Philippe donne procuration à TENENBAUM Anne
VOGT Victor donne procuration à ERBS André
WOLFHUGEL Christiane donne procuration à WOLF Etienne

ABSENTS :

HAGENBACH Vincent, JEANPERT Chantal, MULLER-BRONN Laurence, SCHILDKNECHT Jean-Luc, ZAEGEL Sébastien, ZELLER Fabienne, ZELLER Thomas

La Commission permanente du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,
- VU les dispositions du IV de l'article L.1111-10 du Code Général des Collectivités Territoriales autorisant les collectivités territoriales à financer toute opération dont la maîtrise d'ouvrage relève de la société SNCF Réseau,
- VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n°CD-2021-6-04 du 1er juillet 2021 relative aux délégations de compétences du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace à la Commission permanente,
- VU la délibération de la Commission permanente de la Collectivité européenne d'Alsace n° CP-2022-11-11-2 relative aux travaux de remise à niveau de la voie accès sud du port autonome de Strasbourg : convention multipartite relative au financement des études avant-projet/projet et des travaux,
- VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace du 14 mars 2025 n°CD-2025-2-7-1 relative à l'adoption du budget primitif 2025 réseaux et mobilités,
- VU la convention multipartite relative au financement des études avant-projet/projet et des travaux de remise à niveau de la Voie Accès Sud du Port Autonome de Strasbourg (ligne 141 000 du RFN) signée le 2 mars 2023,
- VU le règlement budgétaire et financier de la Collectivité européenne d'Alsace,
- VU l'avis de la Commission Eurométropole de Strasbourg du 7 octobre 2025,
- VU le rapport du Président de la Collectivité européenne d'Alsace,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Approuve l'évolution du programme de l'opération de remise à niveau de la Voie Accès Sud du Port Autonome de Strasbourg (ligne 141 000 du RFN) et prend acte de la modification du besoin de financement des études avant-projet/projet et des travaux de l'opération qui évolue de 4 121 707 € courants hors taxes à 6 273 742 € courants hors taxes ;
- Décide de ne pas contribuer à l'augmentation précitée en maintenant la participation financière initiale de la Collectivité européenne d'Alsace au titre de cette opération à 565 997 € courants hors taxes ;

- Approuve l'avenant n°1 à la convention multipartite du 2 mars 2023, joint en annexe à la présente délibération, relative au financement de l'opération, fixant la modification de son programme de travaux, son nouveau plan de financement et qui assure le maintien sans modification de la participation financière initiale de la Collectivité européenne d'Alsace ;
- Autorise le Président de la Collectivité européenne d'Alsace à signer l'avenant précité, après y avoir apporté le cas échéant les modifications mineures qui s'avéreraient utiles sans qu'elles ne changent le sens de ses dispositions.

Les crédits seront prélevés sur l'imputation budgétaire suivante :

Programme	Opération	Enveloppe	Tranche	NATANA	Montant
P075	O007	P075E06	T01	(3277) 204-2324-854	565 997 €

Les modalités prévisionnelles de versement sont détaillées dans l'annexe 3 de la convention de financement initiale.

M. Jean-Philippe MAURER, en tant que membre du Conseil d'Administration au sein du Port autonome de Strasbourg, ne participe ni au débat ni au vote.

.

Adopté à l'unanimité

0 voix contre

3 abstentions

FREMONT Damien, LARONZE Fleur, QUINTALLET Ludivine

1 non-participation au vote

Jean-Philippe MAURER, membre du CA au sein de Port autonome de Strasbourg